

*Date de dépôt : 16 mars 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Léna Strasser : Centre fédéral d'attente et de départ : Genève n'en veut pas, que fait le Conseil d'Etat ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 février 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le 5 juin 2020 le troisième rapport reçu de sa part en réponse à la motion 2489 « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève ! », depuis, silence radio.*

*Au vu de la récente enquête de la RTS : « Temps Présent : Asile, une industrie qui dérape », les nombreuses craintes relevées dans le rapport de la commission des affaires sociales sont bien réelles et la position critique de notre parlement face à ce centre plus qu'actuelle et digne d'une attention particulière.*

*Négligences, déshumanisation, violences, fouilles, tentatives de suicide, décès, scolarisation des enfants, manque de transparence sur la gestion des lieux, procédure inadéquate, horaires avec couvre-feu rendant impossible une socialisation à l'extérieur, accès aux soins compliqués, impossibilité d'accès pour la société civile, et, en prime, sur le site dédié à Genève, bruit des avions et lieu géographique non approprié : une situation inhumaine extrêmement problématique.*

*Ce centre, le Grand Conseil a annoncé ne pas en vouloir, par son acceptation de la M 2489. Pourtant, sa construction a débuté et la finalisation du projet semblait planifiée pour 2022.*

*Dès lors, je remercie vivement le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :*

- *Où en sont les négociations entre le Conseil d'Etat et le SEM concernant le centre d'attente et de départ prévu à Genève ?*
- *Au vu des conditions non appropriées dans les CFA, comment le Conseil d'Etat envisage-t-il le futur de ce projet refusé par le Grand Conseil ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans ses 2 réponses à la M 2489, qui lui ont été renvoyées par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a rappelé que la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA), sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, était intégrée à la planification prévue dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, dont les principes ont été posés par la Confédération, les cantons et les communes dans une déclaration commune datée du 28 mars 2014. Les modifications légales relatives à cette restructuration ont été acceptées par le peuple en votation fédérale le 5 juin 2016, à une majorité de 66,8% des voix (Genève : 59,8%).

Par ailleurs, dans sa réponse à la QUE 1271 intitulée « Point de situation sur le centre fédéral de renvoi », le Conseil d'Etat a relevé que, suite à la publication de sa mise à l'enquête publique dans la Feuille fédérale, aucune observation n'avait été formulée et aucune opposition n'avait été interjetée contre le projet de construction considéré, dont la réalisation avait ainsi pu débuter courant 2020. Aujourd'hui, les travaux de construction du centre se poursuivent selon le programme déployé par la Confédération.

En termes d'exploitation du CFA, il est prévu la mise sur pied d'un groupe d'accompagnement, composé notamment de représentantes et représentants des autorités communales, cantonales, du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), des entreprises d'encadrement, et des représentantes et représentants de la société civile, ou des habitantes et habitants de la commune peuvent également y être représentés. Le Conseil d'Etat veillera à ce que cette possibilité soit utilisée, en concertation avec les partenaires concernés.

Au demeurant, les questions sensibles portant sur la scolarisation, l'accès aux soins, la sécurité, la sécurisation et les horaires d'entrée et de sortie du centre par les personnes qui y seront hébergées feront l'objet de discussions entre les autorités fédérales, cantonales et communales concernées.

Le groupe d'accompagnement auquel il est fait référence plus haut aura l'occasion de veiller à la bonne application des mesures prises et aura pour tâche de contribuer à bonifier les modalités de gestion et d'occupation du CFA du Grand-Saconnex, dans l'intérêt de ses résidents.

Pour être complet, il convient encore de préciser que ce centre n'hébergera pas uniquement des personnes concernées par le retour. Des requérants d'asile en procédure de recours, d'autres dont les demandes sont en cours d'examen ou encore des réfugiés, accueillis par la Suisse dans le cadre des programmes de réinstallation humanitaires des Nations Unies, y seront également hébergés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO